



Ma mere fait des donations deguisees

Par **danielou1947**, le **01/08/2012 à 09:40**

Bonjour,
Depuis le décès de notre père ma mère fait des chèques à mon frère prétextant qu'il n'a pas une situation brillante et que ces chèques vont l'aider. Mais le problème est que nous arrivons à la somme de 25000 euros et qu'elle a bien l'intention de continuer. Que puis-je faire pour arrêter ces donations déguisées (rien n'est déclaré) ? Ayant accès aux comptes bancaires j'ai bien sur les preuves de ce que j'avance. Pourriez-vous me donner la ou les procédures à effectuer pour éviter de me faire spolier ? Salutations distinguées D MOQUET

Par **edith1034**, le **01/08/2012 à 10:37**

il faut collationner les paiements et votre frère devra les rapporter à la succession à la valeur du jour de la succession.
pour tout savoir sur les donations
<http://www.fbls.net/donationinfo.htm>